

2021/01/03

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 janvier 2021 - Délibération n° 2021/01/03

Objet : LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE ORIENTATION DE L'ESPACE-TEST AGRICOLE.

L'an deux mille vingt et un, le 12 janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf, sur la convocation en date du 05 janvier 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – VERGNAUD Didier – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – TRUFFINET Jean-Claude – RICARD Jean-Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – CLOCHON Bruno – BOURDEIX Dominique – LAINE Joël – CALOMINE Alain – CANFORA Carmine – BORDES Gilbert – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIK Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs (considérant la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain.
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
5. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
6. M. CALOMINE Alain donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
7. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.
8. M. AUGUSTYNIK Jérôme donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.

Suppléances : M. VERGNAUD Didier remplace M. CLOCHON Bruno - M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme DESSEAUVE Nadine.
Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	46	55			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Ne prend pas part au vote
38	7	9	-	-	1

Vu la délibération n°20201011 en date du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé une nouvelle orientation du projet d'espace-test agricole dans le cadre de la « Stratégie de Développement Attractivité » pour installer les équipements (4 tunnels maraichers de 400 m² chacun et circuits d'irrigation associés) sur les exploitations de 4 producteurs installés sur le territoire par le lancement d'un appel à candidatures ;

Le Président soumet au Conseil communautaire le détail de cette nouvelle orientation du projet pour lancer l'appel à candidatures :

Modalités :

Chaque candidat doit justifier de l'utilisation du tunnel qu'il souhaiterait mettre en œuvre sur son exploitation. Pour être retenu, le projet doit au moins servir un des trois objectifs suivants :

- l'accueil de stagiaires en provenance des différentes formations agricoles existantes ou de stagiaires en recherche de formation hors cadre institutionnel
- la création d'un emploi sur l'exploitation
- l'aide à l'installation d'un agriculteur sur le territoire et/ou installation directe sur des terrains prédéfinis

Structures concernées :

- Exploitations agricoles (toutes productions confondues) en quête de diversification
- Associations actives dans le domaine de l'installation agricole
- Candidats à l'installation en recherche de matériel pour finaliser l'installation - pour cette dernière catégorie, le porteur de projet devra justifier de l'acquisition d'un terrain pour implanter son activité

Conditions de la mise à disposition :

En complément, le bénéficiaire à qui la structure métallique est mise à disposition à titre gratuit s'engage à :

- entretenir et utiliser en bonne intelligence la structure métallique,
- entretenir et renouveler la bâche qui sera alors la propriété du bénéficiaire et ne sera pas restituée si la convention venait à être résiliée,
- souscrire une assurance pour le tunnel et l'ensemble des matériels et à fournir une attestation d'assurance valide à la Communauté de communes

Le candidat s'engage à assurer le démontage et le transport de la structure et de l'ensemble du matériel associé ainsi qu'à l'installer lui-même sur son exploitation.

La mise à disposition sera régie par une convention, dont le projet est annexé à la présente délibération et dont le Conseil a pu prendre connaissance.

Cette convention serait valable 3 ans, reconductible tacitement annuellement, et conditionnée à l'établissement d'un rapport d'activité annuel.

La convention pourra être résiliée par chacune des deux parties. Un courrier recommandé exposant les motivations de résiliation devra être envoyé 3 mois avant le terme souhaité de la convention.

La Communauté de communes se réserve le droit de mettre un terme à la convention si les conditions initiales d'engagement ne sont pas respectées. Le démontage du matériel sera alors à la charge de la Communauté de communes.

Après avoir entendu cet exposé, examiné le projet de convention et en avoir débattu, le Conseil :

- Décide de lancer l'appel à candidature pour le nouvel espace-test Agricole, et ce jusqu'au 15 février 2021.
- Approuve le modèle de convention de mise à disposition annexé à la présente délibération
- Délègue à un comité de pilotage composé des membres du Bureau Communautaire, de M. Jean-Claude MOREAU et de M. Denis SARTY, le choix des candidats.

Envoyé en préfecture le 25/01/2021

Reçu en préfecture le 25/01/2021

Fait et délibéré le jour et mois
Au registre suivant les signatures

Affiché le *sdits*,

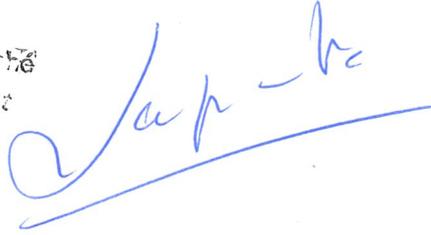
SLOW

ID : 023-200067189-20210112-20210103-DE

Pour extrait certifié conforme,

La Vice-Présidente,
Martine LAPORTE.

Pour le Président empêché
le Vice Président



Martine LAPORTE